Formation photographe

Par Niya
Bonjour,
Je me suis inscrite à une formation de photographie depuis mon compte CPF à 1 490?. La formation est totalement à distance sous forme de vidéo (sans aucune intervention de formateur ou photographe) avec un accès au pack Adobe pendant 1 an. J'ai commencé la formation le 28 Mars et je viens de me rendre compte que les vidéos de la formation sont accessibles gratuitement depuis n'importe quel compte LinkedIn learning ayant souscrit à un abonnement pour environ 30?/mois. Les vidéos ne sont pas issus de l'école de formation (par exemple, nous avons des vidéos provenant de formateurs américain avec une voix off en français). Est-il légal de vendre pour 1490? des vidéos de formation accessible depuis LinkedIn learning pour un abonnement de 30? par mois sans engagement ? Merci pour votre aide. Bien cordialement.
Par ESP
Bonjour Il y a énormément de tentatives d'arnaque basé sur l'utilisation des comptes CPF. Moi même, mon épouse, avons reçu des dizaines de mails, SMS, alors que nous sommes retraités.
Il vous reste à lire le lien ci-dessous pour les procédures

Merci pour votre retour rapide.

Cependant dans mon cas je n'ai pas été contacté par téléphone et je n'ai pas été inscrite à mon insu. Mais le contenu de la formation est une escroquerie de mon point de vue.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15308]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A1530

Est-ce la même procédure ?

Merci et bonne journée

8[/url]

Par Niya